

... de rejeter les demandes d'aide destinée aux institutions financières ou économiques autochtones ...

● (1410)

S'il est question d'autonomie politique, comment ce même gouvernement peut-il envisager en même temps de réduire son aide aux institutions économiques et financières autochtones? Tous les prêts accordés aux autochtones seraient transférés à la Banque fédérale de développement.

En ce qui a trait au projet important d'exploitation des ressources dans ma région, monsieur le Président, le Conseil des nations Haida s'est servi des fonds destinés aux études d'impact pour évaluer les répercussions des forages pétroliers sous-marins. La nation Nishga a employé ces fonds pour étudier l'impact des installations d'Amox sur la pêche traditionnelle. Les Gitksan-Wet'suwet'en se sont servis de cet argent pour étudier l'impact du projet Kemano d'Alcan. Voilà ce que propose le gouvernement comme modification des priorités. Le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien combine le programme d'impact de l'exploitation des ressources avec le programme de participation des gens du Nord et d'examen public. Le programme d'impact de l'exploitation des ressources sera abandonné.

Voici ce qu'on peut lire à l'article 39 à propos des revendications des autochtones:

... reporter les négociations sur les revendications globales jusqu'à ce que la position du gouvernement sur l'autonomie politique et administrative des autochtones soit établie.

A l'article 42, voici ce qu'on dit sous le titre changements de priorité:

... fonds de développement, maintenant versés aux associations politiques indiennes, directement aux bandes.

A propos du logement, et c'est une des façons dont on tenterait d'assimiler les Indiens et les Inuit, surtout dans les régions rurales et les villes, on recommande ceci:

... les programmes s'appliquent de la même manière dans les réserves et en dehors, afin de ne pas inciter les autochtones, en accordant une aide au logement, à rester dans des régions où le taux de chômage est élevé.

On peut dire que c'est une politique du logement plutôt draconienne, puisqu'on propose de financer les projets de logement seulement dans les régions où il y a peu de chômeurs. Tous les autochtones du Québec sont sans doute cencés vivre à Montréal et tous ceux de Colombie-Britannique, à Vancouver.

En ce qui concerne les services de santé pour les Indiens et les Inuit, le document propose des mesures vraiment draconiennes. Voici:

- (1) Réduire le coût des soins non assurés en imposant un ticket modérateur;
- (3) fermer certains hôpitaux indiens;
- (6) et cesser de financer les consultations pour les associations politiques autochtones.

Pour ce qui est de l'éducation des Indiens et des Inuit, il y a un changement de priorités et nous pouvons lire:

- (1) le gouvernement fédéral doit cesser de financer les écoles situées sur les réserves;
- (2) il doit cesser de financer les résidences pour étudiants indiens situées dans les réserves.

51. ... éliminer les programmes d'orientation professionnelle ...

53. ... réviser la politique fédérale à l'égard du financement de la construction d'écoles de façon à ce qu'il se fasse sous forme de débentures ...

Voilà une proposition intéressante! Le gouvernement fédéral voudrait que les Indiens et les Inuit empruntent de l'argent pour construire des écoles en émettant des débentures.

### Les subsides

Je voudrais ajouter une ou deux choses, monsieur le Président. En ce qui concerne la stratégie de communication, nous trouvons ceci à l'article 4:

La presse a toujours été sympathique à la cause des autochtones. Par contre, d'après les quelques sondages effectués, même s'ils compatissent aux difficultés économiques des autochtones et à la lutte qu'ils mènent pour sauvegarder leur identité culturelle, la plupart des Canadiens ne sont pas totalement convaincus du bien-fondé des droits spéciaux. Cette réticence va sans doute s'accroître lorsqu'ils connaîtront le montant des dépenses que représente la nouvelle définition des droits des autochtones. Ces considérations financières ont été abordées dans les nouvelles diffusées par la presse au sujet des mesures récemment prises en vue d'éliminer la discrimination sexuelle de la Loi sur les Indiens et d'établir les bases de l'autonomie gouvernementale des Indiens.

Je vous lis la suite:

... Le message a toujours été critique et il n'a pas été contrebalancé publiquement par une défense énergique du rôle, de la compétence ou de la gestion des affaires autochtones en général ou, plus particulièrement, des affaires indiennes.

Je le répète, cela fait partie du rôle du Parlement. Nous avons le devoir de recommander la bonne façon de procéder, non pas celle que le document préconise, mais bien celle qui s'impose du point de vue moral et juridique, au lieu de continuer de laisser les choses dans la vague. A l'article 7, on peut lire ceci:

Les autochtones sont capables d'organiser des manifestations efficaces et hautement visibles pour s'opposer aux changements qu'ils désapprouvent. De telles manifestations risquent non seulement de faire obstacle au programme d'action du gouvernement en vue de modifier les programmes destinés aux autochtones, mais aussi de nuire au travail général du groupe de travail.

Plus loin, sous la rubrique «Stratégie», on peut lire:

... Il importe particulièrement de faire en sorte que les premières déclarations aient trait aux secteurs où les changements seront les plus populaires. L'analyse de la stratégie en matière de communications générales permet de croire que les grands espoirs du monde des affaires quant à la réduction du déficit constituent un point de départ ...

Je trouve cette révélation particulièrement étonnante. Même si nous parlons des affaires indiennes et inuites, le point de départ doit être les grands espoirs du monde des affaires quant à la réduction du déficit.

Enfin, on peut lire ceci au sujet de la stratégie en matière de communications:

Au moment de la présentation de l'exposé budgétaire: sauf pour reconnaître que l'examen des programmes destinés aux autochtones est terminé, on ne devrait pas donner de détails sur les mesures qui en découleront au moment de la publication des documents de gestion prébudgétaires.

Selon cette citation, les auteurs du document destiné au ministre jugeaient qu'au moment de la rédaction du document, l'étude des programmes pour les autochtones était terminée. C'est ce qu'ils disent dans le document.

On peut lire ceci au même article:

Le ministre des Finances pourra faire allusion au programme pour les autochtones dans l'exposé budgétaire ou dans d'autres documents, mais les ministres dont les portefeuilles sont directement touchés par les changements seront mis au courant au cours de séances d'information.

Conformément à la stratégie d'ensemble, le vice-premier ministre se chargera d'expliquer l'état des travaux du groupe de travail le soir du budget, et il pourra aussi le faire au cours du débat qui suivra. Les ministres directement visés par les changements apportés au programme destiné aux autochtones devraient être prêts à participer au débat budgétaire; il faudra les mettre au courant pour leur permettre de répondre aux questions des médias et des autres intéressés dans les jours qui suivront la présentation du budget, qu'il y soit ou non question directement des changements.

En ce qui concerne le document, monsieur le Président, je conclus mon plaidoyer. Je me réjouis fort que le député de Cochrane-Supérieur ait présenté cette motion concernant l'étude «The Buffalo Jump of the 1980s», ce qui s'est produit le